



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2025-0045

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 29/04/2025 SLOW
ID : 059-215903832-20250408-DC_2025_045-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur BOUCHAFA Said Mohamed tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3439 à Monsieur BOUCHAFA Said Mohamed domicilié à Marly (Nord) – 6 rue des Œillets.

Cette concession est accordée à compter du 08 avril 2025 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m², d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 08 avril 2025

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 29/04/2025
et de la publication le 29/04/2025

